

**Procès-Verbal du Comité Syndical
du
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon**

**- Séance du 28 janvier 2015 à 18 heures 30 -
Battenheim**

Sur convocation du 22 janvier 2015 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le 28 janvier 2015 à 18 heures 30, dans la salle festive et culturelle de Battenheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Olivier **BECHT**, Michel **BOBIN**, Daniel **BUX**, Pierre **FISCHESSER**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Nicole **HINSINGER**, Charles **KREMPPER**, Pierre **LOGEL**, Bernard **NOTTER**, Richard **PISZEWSKI**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Béatrice **RIESTERER**, Patrick **RIETZ**, Robert **RISS**, Alain **SCHIRCK**, Daniel **SCHNEIDER**, Francine **SCHUHLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**, Bernard **THIERY**.

Absents excusés et non représentés :

Monsieur Ludovic **HAYE**
Monsieur Guy **OMEYER**

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Mathieu **HAUSS** à Monsieur Alain **SCHIRCK**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Deux représentants de la presse locale (journal L'Alsace et Dernières Nouvelles d'Alsace)

Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 décembre 2014
2. Baldersheim – mise aux normes du club-house de football et isolation thermique du complexe sportif – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions
3. Baldersheim – construction d'un nouveau pôle scolaire – validation de principe – autorisation d'engager la consultation pour l'étude de faisabilité/préprogramme et programmation technique détaillée
4. Battenheim – construction d'une chaufferie commune au bois – approbation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer
5. Sausheim – extension de l'EHPAD du Quatelbach pour l'aménagement d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) – approbation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer
6. Habsheim – réaménagement des rues de l'Alsbourg, du Château et du Réservoir – lot n° 2 – déclaration sans suite – autorisation de relancer la procédure de consultation d'entreprises
7. Habsheim – réaménagement de l'impasse du Ruisseau (Soland) – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions
8. Habsheim – réaménagement de la rue des Gardes Vignes – participation à la mise en souterrain du réseau Numéricâble
9. Renouvellement du marché à bons de commande de petit entretien des installations d'éclairage public – autorisation de signer
10. Divers

Monsieur Bernard NOTTER ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les services du syndicat. Après avoir donné lecture des procurations, il sollicite du comité syndical, qui la lui accorde, l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la séance en y ajoutant un point supplémentaire, intitulé :

Point n° 10 : contrat de territoire de vie de la région mulhousienne révisé 2014-2019 – projets retenus – autorisation de signer

Monsieur le président informe ensuite l'assemblée, conformément aux dispositions de l'article 133 du code des marchés publics, de tous les marchés de travaux et marchés de service conclus en 2014 par le syndicat de communes de l'Île Napoléon, dont une liste a été transmise préalablement, à chaque délégué.

Cette liste est publiée, dans son intégralité, sur la plate-forme de dématérialisation (www.achatpublic.com).

Monsieur le président passe ensuite au premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 décembre 2014

Le procès-verbal du comité syndical du 17 décembre 2014 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

En l'absence de remarque ou observation quant à la rédaction de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 17 décembre 2014.

Point n° 2 : **Baldersheim – mise aux normes du club-house de football et isolation thermique du complexe sportif – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions**

L'opération de mise aux normes du club-house de football et d'isolation thermique du complexe sportif à Baldersheim a été retenue au titre du programme pluriannuel des travaux.

En séance du 29 mai 2013, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le cabinet Alain Steinmetz Architecte de Mulhouse, le marché de maîtrise d'œuvre de ce projet, sur une base prévisionnelle de travaux de 630 000,00 € HT.

Au stade APD, les prestations attendues après concertation avec la commune, ont été chiffrées à 806 870,00 € HT (valeur novembre 2014), y compris les options « remplacement couverture » (23 500,00 € HT) et « alarme anti-intrusion » (3 500,00 € HT), selon le détail ci-après :

▪ Désamiantage	4 000,00 € HT
▪ Gros-œuvre	139 900,00 € HT
▪ Charpente métallique / auvent	43 220,00 € HT
▪ Couverture / étanchéité / zinguerie	47 200,00 € HT
▪ Menuiserie extérieure	33 200,00 € HT
▪ Plâtrerie / isolation / plafonds	42 800,00 € HT
▪ Electricité	48 400,00 € HT
▪ Chauffage / ventilation	94 500,00 € HT
▪ Sanitaires	48 900,00 € HT
▪ Menuiserie intérieure	41 800,00 € HT
▪ Carrelage	37 900,00 € HT
▪ Métallerie	25 250,00 € HT
▪ Peinture intérieure	19 500,00 € HT
▪ Isolation des façades	146 400,00 € HT
▪ Voirie et réseaux divers	33 900,00 € HT
▪ Total	806 870,00 € HT

La consultation des entreprises sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme seront inscrits à l'article 2314-21107 du budget primitif 2015.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle – phase APD – des travaux de mise aux normes du club-house de football et d'isolation thermique du complexe sportif à Baldersheim, chiffrée à 806 870,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions et notamment signer tous documents relatifs à la valorisation des certificats d'économie d'énergie.**

Point n° 3 : Baldersheim – construction d'un nouveau pôle scolaire – validation de principe – autorisation d'engager la consultation pour l'étude de faisabilité/préprogramme et programmation technique détaillée

La commune de Baldersheim souhaite créer un pôle scolaire afin de regrouper les écoles maternelle (4 salles de classe) et élémentaire (6 salles de classe), à proximité immédiate de l'actuel école élémentaire située rue de France.

Compte tenu des différentes contraintes qui pèsent sur le projet, cette opération nécessite la réalisation d'études préalables particulièrement abouties. Il y a donc lieu d'engager une consultation pour désigner le prestataire qui :

- Réalisera, en étroite concertation avec la commune, les études de faisabilité ;
- Rédigera le préprogramme ;
- Etablira le programme technique détaillé de maîtrise d'œuvre.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces études seront inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le principe du projet de construction d'un nouveau pôle scolaire à Baldersheim ;**
- **Autorise M. le président à engager, après avoir accompli les formalités de mise en concurrence nécessaires, les études de faisabilité/préprogramme et programmation technique détaillée indispensables à sa réalisation.**

Point n° 4 : Battenheim – construction d'une chaufferie commune au bois – approbation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer

L'opération de construction d'une chaufferie commune au bois fait partie du programme de travaux de la commune de Battenheim.

Par délibération du 19 mars 2014, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le bureau d'études thermiques West de Bitschwiller-les-Thann, le marché de maîtrise d'œuvre de ce projet. Le montant provisoire des honoraires était arrêté à 33 970,00 € HT (taux d'honoraires : 7,90 %, sur un prévisionnel de travaux de 430 000,00 € HT).

En séance du 19 novembre 2014, le comité syndical approuvait, en phase d'avant-projet définitif (APD) la nouvelle estimation prévisionnelle des travaux liés à cette opération, chiffrée à 459 085,00 € HT.

Il y a lieu à présent de rendre définitif le forfait de rémunération des concepteurs, calculé sur la base de l'APD précité.

La commission MAPA du 14 janvier 2015 a émis un avis favorable quant à l'augmentation de 2 297,72 € HT du marché de maîtrise d'œuvre, portant le nouveau montant des honoraires à 36 267,72 € HT (459 085,00 € HT x 7,90 %).

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le nouveau montant des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une chaufferie commune au bois à Battenheim, soit 36 267,72 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer l'avenant y afférent, avec le bureau d'études thermiques West de Bitschwiller-les-Thann.**

Point n° 5 : Sausheim – extension de l'EHPAD du Quatelbach pour l'aménagement d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) – approbation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer

L'opération de création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) fait partie du programme de travaux de la commune de Sausheim.

Par délibération du 11 septembre 2013, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec l'atelier d'architecture G5 de Mulhouse, le marché de maîtrise d'œuvre de ce projet. Le montant provisoire des honoraires était arrêté à 45 300,00 € HT (taux d'honoraires : 9,06 %, sur un prévisionnel de travaux de 500 000,00 € HT).

En séance du 10 septembre 2014, le comité syndical approuvait, en phase d'avant-projet définitif (APD) la nouvelle estimation prévisionnelle des travaux liés à cette opération, chiffrée à 494 300,00 € HT.

Il y a lieu à présent de rendre définitif le forfait provisoire de rémunération des concepteurs. La commission MAPA du 14 janvier 2015 a émis un avis favorable pour maintenir ce dernier à 45 300,00 € HT.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide de rendre définitif, en phase APD, le montant provisoire des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) par l'extension de l'EHPAD du Quatelbach à Sausheim, soit 45 300,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer l'avenant y afférent, avec l'atelier d'architecture G5 de Mulhouse.**

Point n° 6 : Habsheim – réaménagement des rues de l'Alsbourg, du Château et du Réservoir – lot n° 2 : réseaux divers – déclaration sans suite – autorisation de relancer la procédure de consultation d'entreprises

Par délibération du 10 septembre 2014, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée pour les travaux de réaménagement des rues de l'Alsbourg, du Château et du Réservoir à Habsheim.

Le pouvoir adjudicateur a donc engagé une consultation fixant la date limite de remise des plis au 23 décembre 2014 à 11 heures.

Lors du dépouillement des offres reçues en réponse, des incohérences ont été relevées dans les pièces techniques (réalisées par un bureau d'étude extérieur au syndicat), entre le bordereau des prix unitaires et le détail estimatif.

Ces discordances dans le dossier de consultation étaient susceptibles d'ouvrir la voie à contentieux. La commission MAPA, qui s'est réunie le 14 janvier 2015, propose donc au comité syndical de déclarer sans suite la procédure de mise en concurrence relative au lot 2 : réseaux divers, de l'opération visée en marge, et d'engager une nouvelle consultation d'entreprises.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide de déclarer sans suite la procédure de mise en concurrence relative au lot 2 : réseaux divers, de l'opération de réaménagement des rues de l'Alsbourg, du Château et du Réservoir à Habsheim ;**
- **Autorise M. le président à engager une nouvelle consultation d'entreprises, pour le lot précité, selon les dispositions de la procédure adaptée.**

Point n° 7 : Habsheim – réaménagement de l'impasse du Ruisseau (Soland) – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions

L'opération de réaménagement de l'impasse du Ruisseau (espace Soland) à Habsheim a été retenue au programme des travaux 2015.

Le projet porte sur le réaménagement total de la voirie sur une longueur d'environ 70 mètres. Il comprend :

- Les terrassements généraux de la structure de chaussée ;
- La pose d'un caniveau central en granit formant fil d'eau ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- Les traitements de surface ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- L'enfouissement des réseaux de télécommunications ;
- L'aménagement des espaces verts.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du SCIN ont chiffré l'ensemble des travaux à 110 000,00 € HT, hors frais annexes.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme seront inscrits au budget primitif 2015.

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin, ainsi qu'auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne pour l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée.

Monsieur le président demande au comité syndical de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle – phase APD – des travaux de réaménagement de l'impasse du Ruisseau (espace Soland) à Habsheim, qui s'élève à 110 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution des subventions.**

Point n° 8 : Habsheim – réaménagement de la rue des Gardes Vignes – participation à la mise en souterrain du réseau Numéricâble

Pour des considérations d'ordre esthétique, le syndicat a décidé d'enfouir les lignes de vidéocommunication dans le cadre du réaménagement de la rue des Gardes Vignes à Habsheim.

Les services de Numéricâble ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau. Les prestations attendues de cette société sont estimées à 2 075,49 € HT (2 490,59 €TTC) pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation est prévue dans le cadre du marché qui sera conclu avec une entreprise de travaux publics, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 20421-51411 du budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau Numéricâble dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue des Gardes Vignes à Habsheim, aux conditions ci-dessus définies ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

Point n° 9 : Renouvellement du marché à bons de commande de petit entretien des installations d'éclairage public – autorisation de signer

Dans sa séance du 22 octobre 2014, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour le renouvellement du marché à bons de commande pour les travaux d'entretien et de maintenance des installations d'éclairage public sur le territoire des communes du SCIN.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 14 janvier dernier, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot unique – éclairage public

Société Clemessy de Mulhouse, pour un montant minimum fixé à 50 000,00 € HT et un montant maximum fixé à 150 000,00 € HT par an. Le contrat est reconductible deux fois.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.**

Point n° 10 : Contrat de territoire de vie de la région mulhousienne révisé 2014-2019 – projets retenus – autorisation de signer

Le contrat de territoire de vie de la région mulhousienne formalise l'engagement du département à soutenir les projets structurants s'inscrivant dans les axes de développement dudit territoire.

Dans le cadre de la première révision du contrat précité, les projets suivants bénéficient d'une participation départementale :

- **Projet n° 1 : réhabilitation complète du bâtiment de l'ACL à Sausheim.** Dépense subventionnable : 1 659 696,00 € - taux : 30 % - subvention : 497 909,00 €
- **Projet n° 2 : création d'un bâtiment adapté destiné à la conservation du fond du musée du papier peint et des archives de la ville de Rixheim.** Dépense subventionnable : 2 541 440,00 € - taux : 30 % - subvention 762 432,00 €.

L'engagement des crédits départementaux est subordonné à la présentation d'un dossier complet de demande de subvention, avant le commencement de l'opération.

Il nécessite également la signature du contrat de territoire de vie, par le maître d'ouvrage des projets concernés.

Monsieur le président demande au comité syndical de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le contrat de territoire de vie de la région mulhousienne révisé 2014-2019 ;**
- **Autorise M. le président à le signer.**

Point n° 11 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi **18 mars 2015 à 18 heures 30**, à **Baldersheim**. Elle sera précédée d'une réunion de bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10.

Battenheim, le 28 janvier 2015.